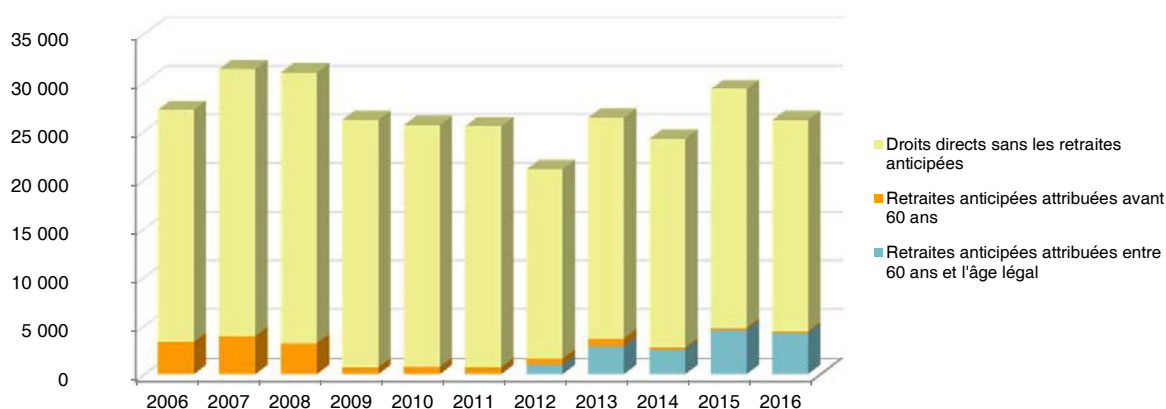




Retraités résidant en Carsat Languedoc-Roussillon

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	13 415	19 663	33 078
Droits directs (retraites personnelles)	12 470	13 607	26 077
Droits dérivés (retraites de réversion)	945	6 056	7 001
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	1 387	1 531	2 918

Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées depuis 2006



Retraites anticipées et mesures dérogatoires	3 445	1 218	4 663
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,3 ans	63,1 ans	62,7 ans
Droits dérivés	74,2 ans	72,6 ans	72,8 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Pensions à taux réduit	8,9%	11,8%	10,4%
Retraités bénéficiant d'une surcote	13,8%	13,9%	13,9%
Polypensionnés	68,5%	51,8%	59,8%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	254 924	323 453	578 377
Retraités percevant un droit direct seul	246 219	229 967	476 186
Retraités percevant un droit dérivé seul	1 451	20 565	22 016
Retraités percevant les deux à la fois	7 254	72 921	80 175
Minimum vieillesse ⁽³⁾	5,1%	4,5%	4,8%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	31 548	9 847	41 395
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,9 ans	74,7 ans	73,9 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	702 €	563 €	624 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 120 €	972 €	1 053 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	26,0%	54,6%	41,6%

¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

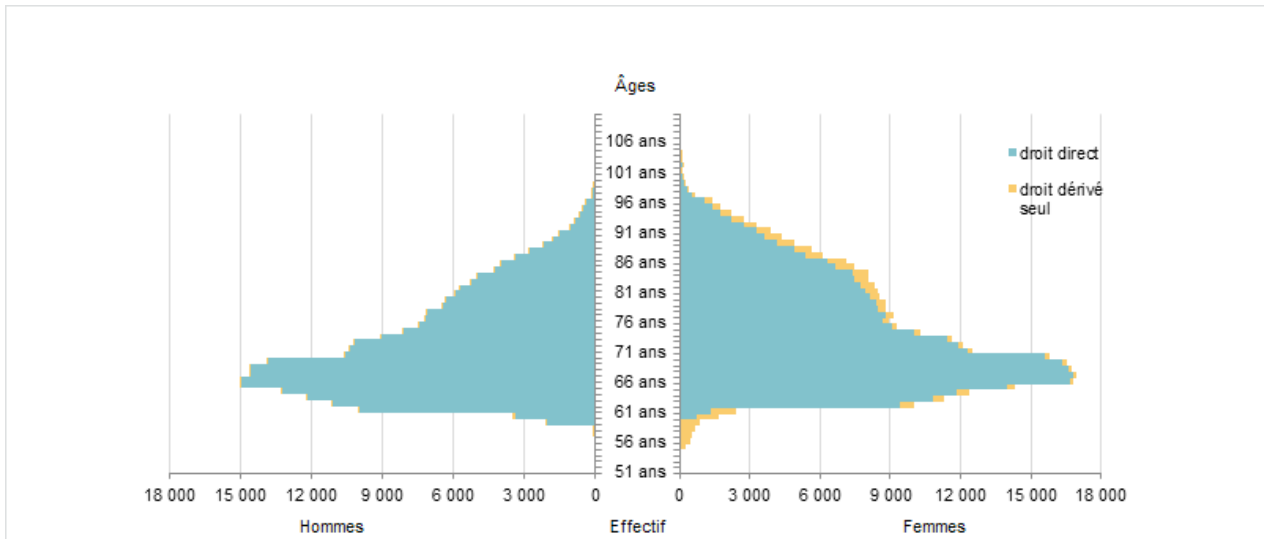
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

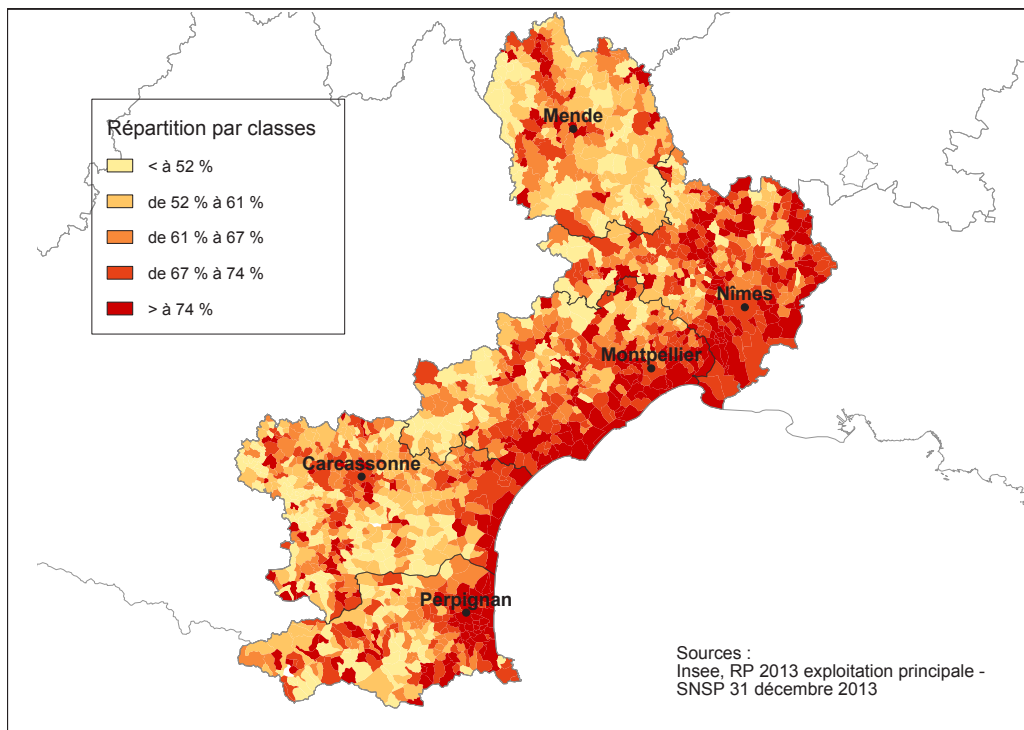
⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Pyramide des âges des résidents

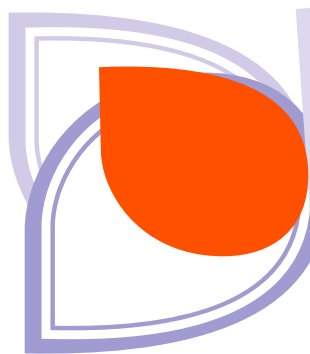


Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Languedoc-Roussillon



Prestataires payés par la Carsat Languedoc-Roussillon

Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
11 - Aude	28 324	37 029	65 353
30 - Gard	58 055	72 174	130 229
34 - Hérault	79 656	101 980	181 636
48 - Lozère	6 244	7 667	13 911
66 - Pyrénées-Orientales	35 978	49 526	85 504
Total Carsat Languedoc-Roussillon	208 257	268 376	476 633
Total hors Carsat Languedoc-Roussillon	20 646	25 499	46 145
Ensemble des prestataires	228 903	293 875	522 778

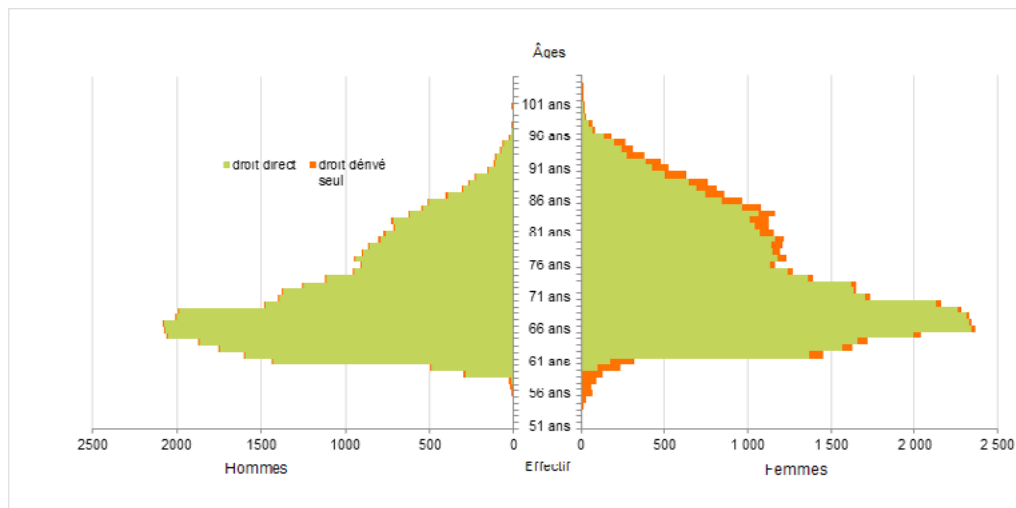


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	1 810	2 631	4 441
Droits directs (retraites personnelles)	1 673	1 858	3 531
Droits dérivés (retraites de réversion)	137	773	910
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	170	174	344
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	451	156	607
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,3 ans	62,9 ans	62,6 ans
Droits dérivés	75,2 ans	72,4 ans	72,8 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	75,6%	54,0%	64,3%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	35 413	45 083	80 496
Retraités percevant un droit direct seul	34 022	31 947	65 969
Retraités percevant un droit dérivé seul	280	3 092	3 372
Retraités percevant les deux à la fois	1 111	10 044	11 155
Minimum vieillesse ⁽³⁾	4,1%	4,5%	4,3%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	4 936	1 518	6 454
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,9 ans	74,8 ans	73,9 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	644 €	537 €	584 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 092 €	938 €	1 018 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	28,4%	57,7%	44,3%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

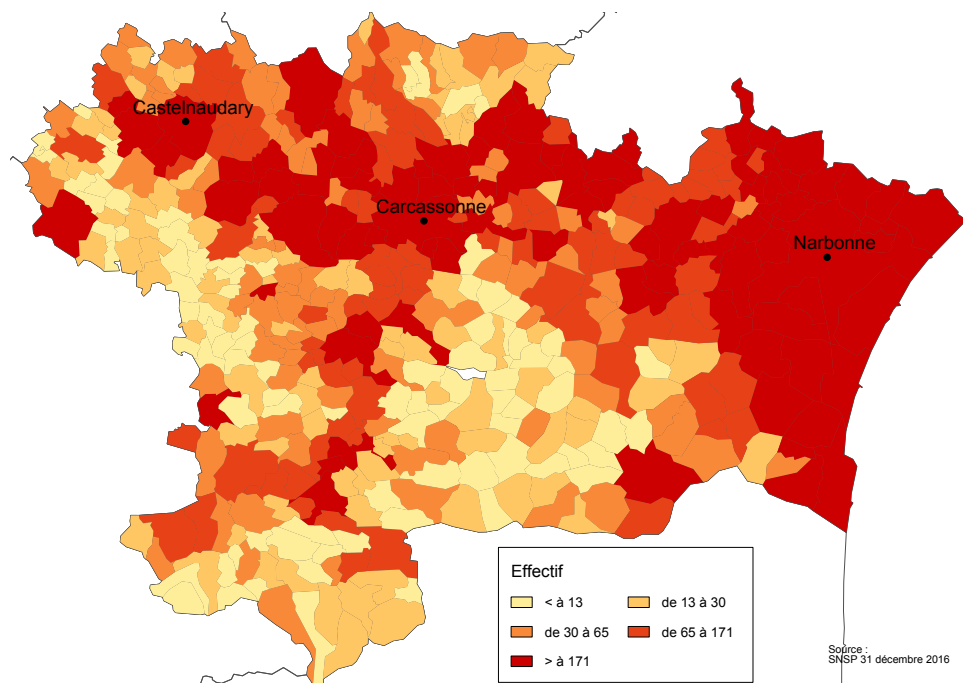
³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



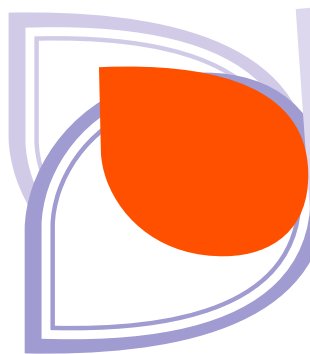
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Narbonne			
Nombre total de retraités	5 049	7 024	12 073
Retraités percevant un droit direct seul	4 869	4 823	9 692
Retraités percevant un droit dérivé seul	24	515	539
Retraités percevant les deux à la fois	156	1 686	1 842
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,2%	6,2%	6,2%
Carcassonne			
Nombre total de retraités	3 898	5 601	9 499
Retraités percevant un droit direct seul	3 764	3 951	7 715
Retraités percevant un droit dérivé seul	23	345	368
Retraités percevant les deux à la fois	111	1 305	1 416
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	7,8%	6,4%	7,0%
Castelnaudary			
Nombre total de retraités	896	1 373	2 269
Retraités percevant un droit direct seul	857	918	1 775
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	98	106
Retraités percevant les deux à la fois	31	357	388
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,9%	5,2%	5,1%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

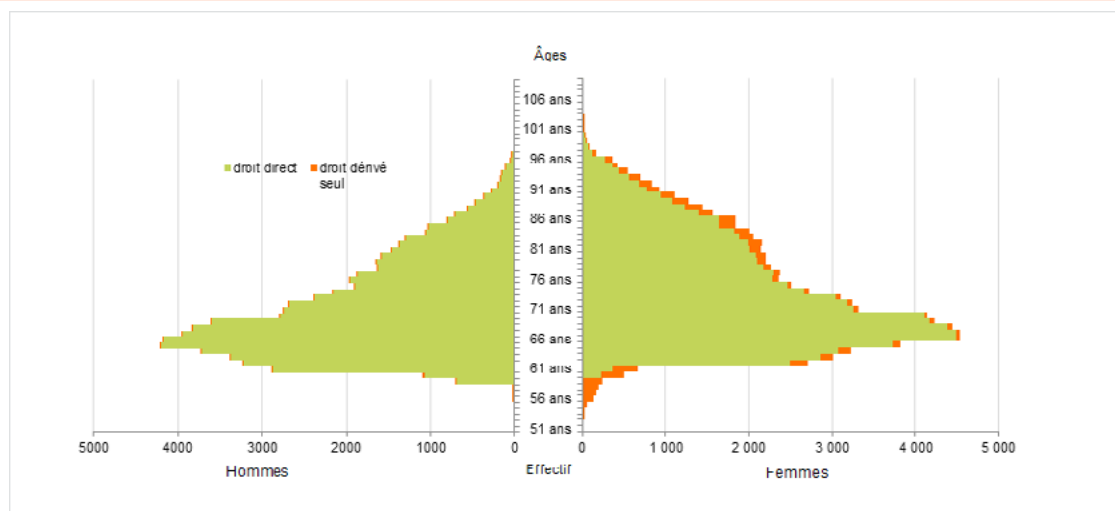


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	3 860	5 404	9 264
Droits directs (retraites personnelles)	3 620	3 709	7 329
Droits dérivés (retraites de réversion)	240	1 695	1 935
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	390	440	830
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 103	369	1 472
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,2 ans	63,1 ans	62,7 ans
Droits dérivés	73,3 ans	72,3 ans	72,4 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	66,0%	52,8%	59,3%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	68 403	84 640	153 043
Retraités percevant un droit direct seul	66 175	59 671	125 846
Retraités percevant un droit dérivé seul	387	5 713	6 100
Retraités percevant les deux à la fois	1 841	19 256	21 097
Minimum vieillesse ⁽³⁾	4,8%	4,3%	4,6%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	8 573	2 369	10 942
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,6 ans	74,5 ans	73,7 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	729 €	563 €	637 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 125 €	963 €	1 055 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	24,4%	56,3%	41,5%

Pyramide des âges des résidents



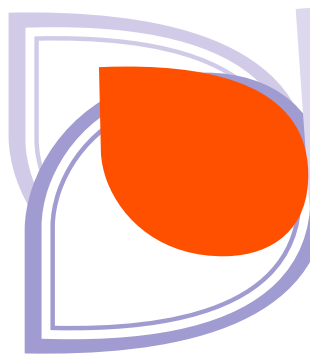
¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

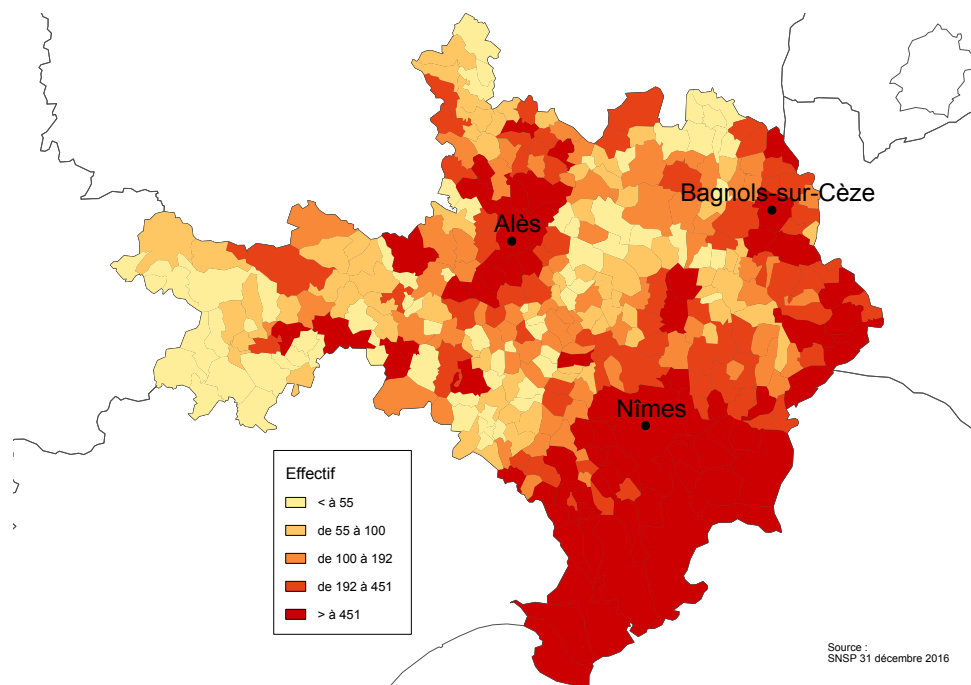
³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



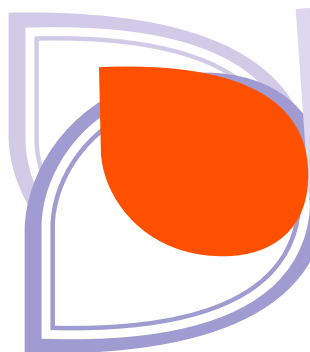
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Nîmes			
Nombre total de retraités	11 606	16 166	27 772
Retraités percevant un droit direct seul	11 234	11 348	22 582
Retraités percevant un droit dérivé seul	49	978	1 027
Retraités percevant les deux à la fois	323	3 840	4 163
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	10,6%	7,1%	8,6%
Alès			
Nombre total de retraités	3 945	6 027	9 972
Retraités percevant un droit direct seul	3 800	3 938	7 738
Retraités percevant un droit dérivé seul	23	498	521
Retraités percevant les deux à la fois	122	1 591	1 713
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,5%	6,7%	6,6%
Bagnols-sur-Cèze			
Nombre total de retraités	1 835	2 346	4 181
Retraités percevant un droit direct seul	1 792	1 460	3 252
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	231	239
Retraités percevant les deux à la fois	35	655	690
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	7,0%	6,6%	6,8%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

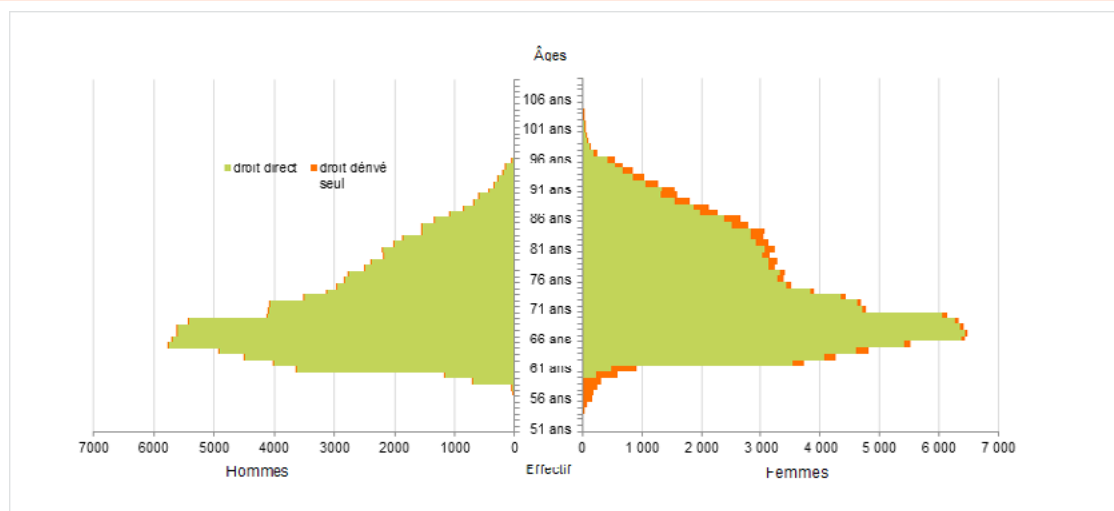


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	5 071	7 564	12 635
Droits directs (retraites personnelles)	4 732	5 308	10 040
Droits dérivés (retraites de réversion)	339	2 256	2 595
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	571	597	1 168
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 217	438	1 655
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,4 ans	63,2 ans	62,8 ans
Droits dérivés	74,3 ans	72,5 ans	72,8 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	66,1%	49,5%	57,4%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	97 020	122 852	219 872
Retraités percevant un droit direct seul	93 959	88 296	182 255
Retraités percevant un droit dérivé seul	431	7 435	7 866
Retraités percevant les deux à la fois	2 630	27 121	29 751
Minimum vieillesse ⁽³⁾	5,4%	4,5%	4,9%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	11 089	3 600	14 689
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,0 ans	74,7 ans	74,0 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	717 €	572 €	636 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 128 €	988 €	1 064 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	25,2%	52,3%	40,0%

Pyramide des âges des résidents



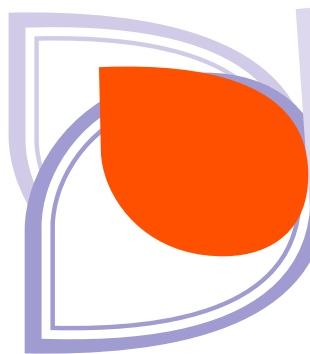
¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

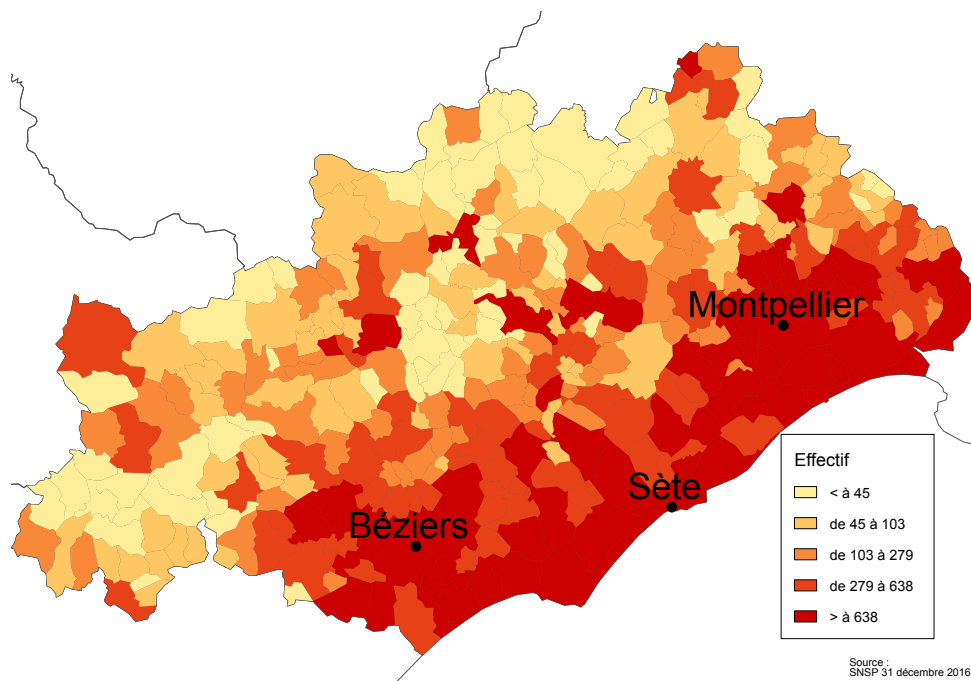
³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Montpellier			
Nombre total de retraités	14 773	21 301	36 074
Retraités percevant un droit direct seul	14 395	15 620	30 015
Retraités percevant un droit dérivé seul	45	1 313	1 358
Retraités percevant les deux à la fois	333	4 368	4 701
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	14,1%	7,3%	10,1%
Béziers			
Nombre total de retraités	7 180	9 969	17 149
Retraités percevant un droit direct seul	6 906	6 630	13 536
Retraités percevant un droit dérivé seul	27	707	734
Retraités percevant les deux à la fois	247	2 632	2 879
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	10,4%	7,6%	8,8%
Sète			
Nombre total de retraités	5 143	7 094	12 237
Retraités percevant un droit direct seul	4 965	4 801	9 766
Retraités percevant un droit dérivé seul	22	467	489
Retraités percevant les deux à la fois	156	1 826	1 982
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	7,3%	6,8%	7,0%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

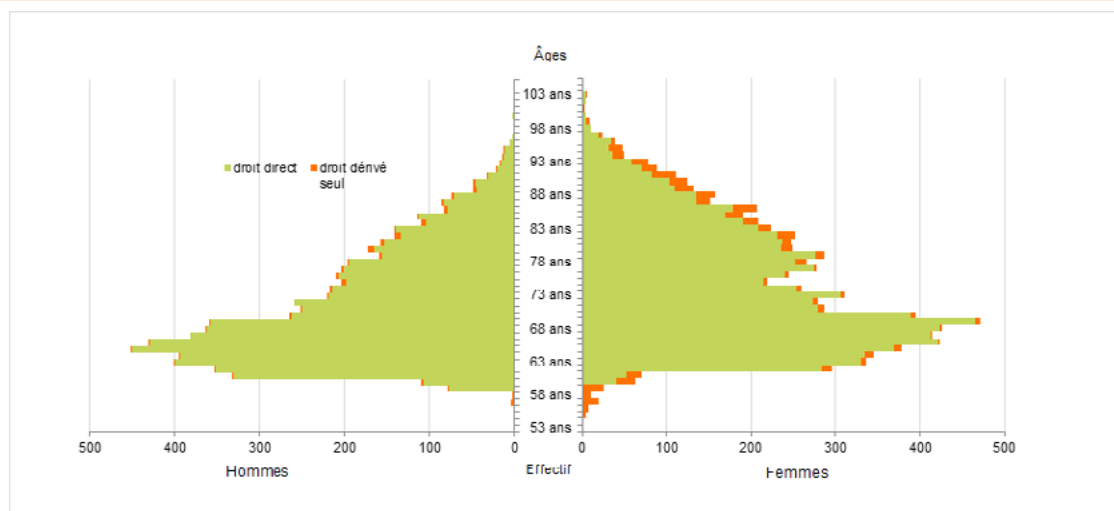


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	481	594	1 075
Droits directs (retraites personnelles)	443	422	865
Droits dérivés (retraites de réversion)	38	172	210
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	40	31	71
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	132	60	192
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,0 ans	62,8 ans	62,4 ans
Droits dérivés	77,8 ans	73,5 ans	74,3 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	74,7%	48,6%	62,0%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	7 146	8 739	15 885
Retraités percevant un droit direct seul	6 792	6 389	13 181
Retraités percevant un droit dérivé seul	94	549	643
Retraités percevant les deux à la fois	260	1 801	2 061
Minimum vieillesse ⁽³⁾	3,8%	3,5%	3,6%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	917	290	1 207
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,7 ans	74,9 ans	73,9 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	570 €	518 €	541 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 077 €	987 €	1 031 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	36,3%	58,9%	48,5%

Pyramide des âges des résidents



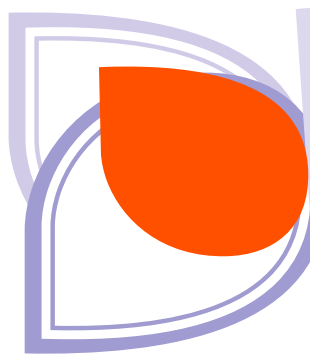
¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

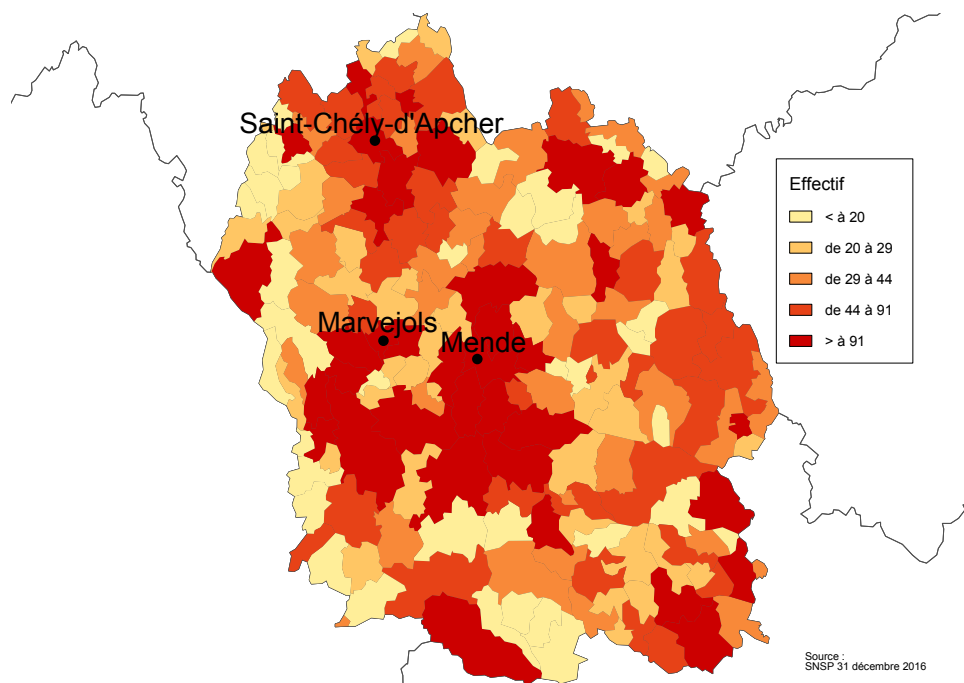
³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Mende			
Nombre total de retraités	921	1 260	2 181
Retraités percevant un droit direct seul	890	947	1 837
Retraités percevant un droit dérivé seul	9	55	64
Retraités percevant les deux à la fois	22	258	280
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,0%	3,3%	3,2%
Marvejols			
Nombre total de retraités	544	748	1 292
Retraités percevant un droit direct seul	524	554	1 078
Retraités percevant un droit dérivé seul	1	35	36
Retraités percevant les deux à la fois	19	159	178
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,9%	4,5%	5,1%
Saint-Chély-d'Apcher			
Nombre total de retraités	450	556	1 006
Retraités percevant un droit direct seul	431	369	800
Retraités percevant un droit dérivé seul	0	37	37
Retraités percevant les deux à la fois	19	150	169
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	1,8%	2,9%	2,4%

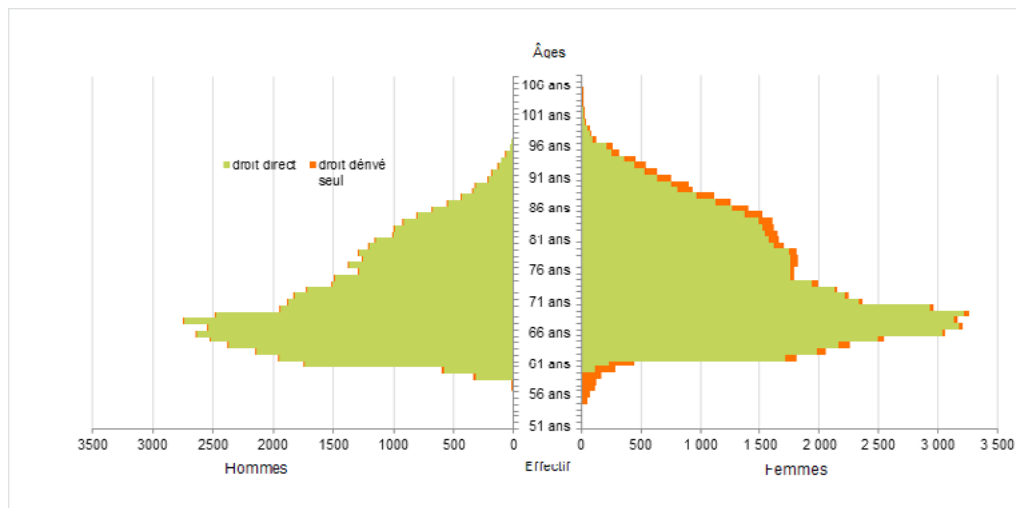
¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	2 193	3 470	5 663
Droits directs (retraites personnelles)	2 002	2 310	4 312
Droits dérivés (retraites de réversion)	191	1 160	1 351
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	216	289	505
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	542	195	737
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,3 ans	63,0 ans	62,7 ans
Droits dérivés	73,6 ans	73,0 ans	73,1 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	71,5%	54,2%	62,3%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	46 942	62 139	109 081
Retraités percevant un droit direct seul	45 271	43 664	88 935
Retraités percevant un droit dérivé seul	259	3 776	4 035
Retraités percevant les deux à la fois	1 412	14 699	16 111
Minimum vieillesse ⁽³⁾	5,8%	5,0%	5,3%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	6 033	2 070	8 103
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,3 ans	75,0 ans	74,3 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	695 €	569 €	623 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 119 €	978 €	1 052 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	26,5%	54,2%	41,9%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

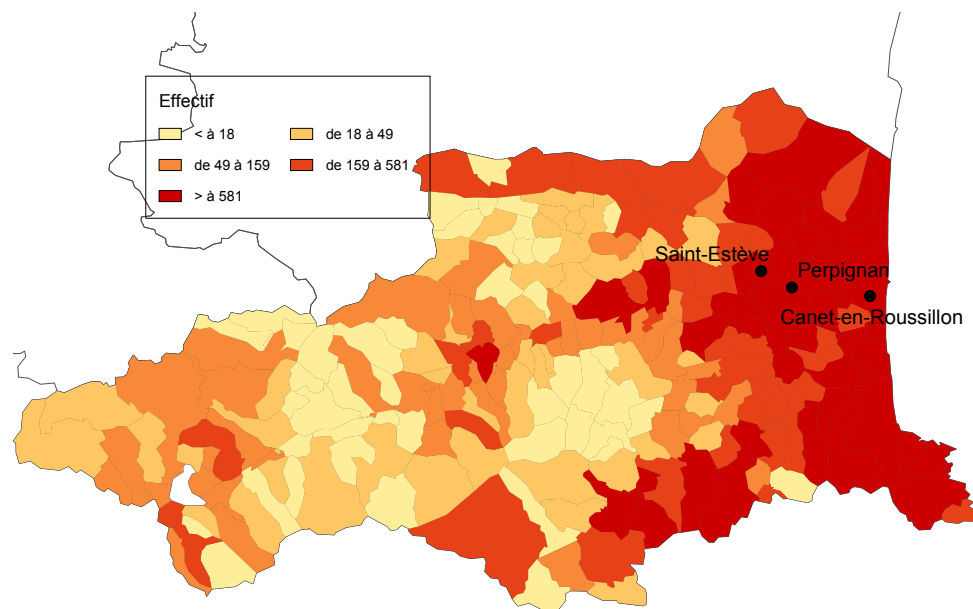
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Source : SNSP 31 décembre 2016

Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Perpignan			
Nombre total de retraités	10 038	14 805	24 843
Retraités percevant un droit direct seul	9 707	10 009	19 716
Retraités percevant un droit dérivé seul	34	997	1 031
Retraités percevant les deux à la fois	297	3 799	4 096
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	14,4%	9,0%	11,2%
Canet-en-Roussillon			
Nombre total de retraités	1 875	2 534	4 409
Retraités percevant un droit direct seul	1 810	1 797	3 607
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	143	151
Retraités percevant les deux à la fois	57	594	651
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,1%	4,9%	4,2%
Saint-Estève			
Nombre total de retraités	1 210	1 680	2 890
Retraités percevant un droit direct seul	1 177	1 190	2 367
Retraités percevant un droit dérivé seul	3	79	82
Retraités percevant les deux à la fois	30	411	441
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	1,7%	2,7%	2,3%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.